

A l'exemple de son père, et pour mieux pourvoir au gouvernement, il résolut de partager l'empire et de s'associer un de ses fils. Après avoir consulté la diète à ce sujet, après être resté trois jours à prier, à jeûner et à distribuer des aumônes, il donna à Pépin, son second fils, le royaume d'Aquitaine, avec la Gascogne, la Marche de Toulouse, Carcassonne, Autun, l'Avallonnais et le Nivernais ; à Louis, le troisième, la Bavière, en y joignant la Bohême, la Carinthie et l'Avarie ; Lothaire, l'aîné, fut destiné à porter le titre d'empereur et à régner sur l'Italie après la mort de son père, avec la suprématie sur les royaumes de ses frères, pour qu'il n'y eût en définitive qu'un seul État, et non trois. Les princes ne pouvaient faire la paix ou la guerre sans son consentement, ni céder des places, ni conclure des mariages ; il devait être leur héritier, au cas où ils mourraient sans enfants, et, s'ils en laissaient, au lieu de partager le royaume entre eux, le peuple devait élire l'un d'eux, et Lothaire le reconnaître en lui assurant l'intégrité de ses États. Si, de son côté, Lothaire mourait sans postérité, la nation pouvait conférer la couronne impériale à l'un de ses frères, à des conditions propres à garantir l'unité et le salut commun (1).

Déplorable arrangement qui, en associant l'indivisibilité de l'empire avec le droit électif du peuple, préparait des dissensions inévitables. Le premier qui entra dans la lice fut Bernard ; malgré sa naissance illégitime, les serments prêtés à Louis et la constitution elle-même, qui attribuait la prééminence au frère sur le petit-fils, il prétendit à l'empire comme né du second fils de Charlemagne et comme roi d'Italie. Il était poussé par les Italiens, qui, mécontents de se trouver réunis à un empire étranger, formèrent une ligue de princes et de villes ; puis, fortifiant les passages qui donnaient accès dans leur pays, ils élevèrent pour la première fois ce cri d'affranchissement qui ne cessa plus, quoique toujours en vain, de protester contre la domination des barbares.

Bernard passa les Alpes avec ses alliés ; mais à peine les Francs s'approchèrent-ils que toute cette ardeur s'évanouit, à tel point qu'il fut obligé de se confier à l'impératrice Hermengarde et de se jeter aux pieds de l'empereur. Transféré à Aix-la-Chapelle, Bernard fut condamné à mort par les grands vassaux, ainsi que ses amis, lâchement dénoncés par lui-même. Anselme, archevêque de Milan, Walfode et Théodulfe, évêques de Crémone et d'Or-

818.

(1) *Charta divisionis*, ap. *Script. rer. francic.*, t. IV.